

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 20 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BONNET Jérôme qui avait donné procuration à DELPIROU Hervé, BOUNIOL François, DESBLATS Nicole qui avait donné procuration à DUVAL NOLORGUES Christiane, FERREBOEUF Murielle qui avait donné procuration à SOULENQ Joseph, PRUNET Lucie qui avait donné procuration à CAYLA Didier.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance :

- 👤 Hervé DELPIROU est élu secrétaire de séance.
- 👤 Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 février 2025 est approuvé.
- 👤 Lecture de l'ordre du jour :
 - Construction d'une STEP à Rueyres : résultat de la consultation AMO
 - Accès aux logements de l'école - création d'un accès extérieur : résultat de la consultation des entreprises.
 - Vente des pavillons rue de la grange : délibération à prendre pour les actes
 - Adressage : délibération à prendre pour la création de 2 voies
 - Astreintes neige 2024 - 2025
 - Recrutement d'un agent saisonnier au camping municipal
 - Expo photos 2025 : proposition de Michel MERCADIER
 - Devis :
 - Entreprise PEZET Eric : bardage de la maison de la sapinière
 - Entreprise SOULENQ TP : glissement de terrain STEP de Cussagols
 - Entreprise BESSON électricité : éclairage extérieur de l'église d'Albinhac
 - Entreprise PELLAT : clôture de la piscine municipale
 - Entreprise HEBRARD : barbecue camping
 - Entreprise COMBY : travaux maison du Couderc
 - Amortissements 2025
 - Questions diverses
 - Courriers divers

I. Construction d'une STEP à Rueyres : résultat de la consultation AMO

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-001 il avait été décidé de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement en distinguant les travaux de traitement (station d'épuration) et les travaux de collecte (réseaux).

Le résultat est le suivant :

LOT CONSTRUCTION DE LA STATION

Base de travaux : 100 000.00€HT

⇒ FRAYSSINET Conseils et Assistance (Séverac d'Aveyron) : 15% (soit 15 000€HT)

⇒ ABC géomètres (Espalion) : 16% (soit 16 000€HT)

⇒ A2E (Rodez) : 12% (12 000€HT)

Les propositions étant recevables, le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission de la construction de la station d'épuration à A2E Aveyron Etudes Environnement Rue Vieussens 12 000 RODEZ, offre économiquement plus avantageuse.

LOT CONSTRUCTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Base de travaux : 500 000.00€HT

⇒ FRAYSSINET Conseils et Assistance (Séverac d'Aveyron) : 6.5% (soit 32 500€HT)

⇒ ABC géomètres (Espalion) : 9% (soit 45 000€HT)

⇒ A2E (Rodez) : 8% (40 000€HT)

Les propositions étant recevables, le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission de la construction des réseaux d'assainissement à FRAYSSINET Conseil Assistance (FCA) 27 avenue Pierre Sépard 12150 SEVERAC D'AVEYRON, offre économiquement plus avantageuse.

Après réflexion, le Conseil Municipal valide ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'agence de l'eau Adour Garonne n'octroie plus de subvention pour ce genre de projet. Le coût du projet sera donc plus important pour la commune que les précédents (Albinhac, Bussières, Cussagols, La Vayssade).

Madame DUVAL NOLORGUES Christiane regrette que le projet ait autant tardé à avancer le privant d'aides conséquentes pour la commune. Les autres projets ayant été financés à hauteur de 40%.

Elle s'inquiète de l'investissement important pour la commune alors que la compétence assainissement doit être transférée à la communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène à partir du 01/01/2026.

Un débat s'installe et des questions ressortent :

- Quelle conséquence aura le transfert de la compétence ?
- Qu'est-ce que cela impliquera pour les futurs travaux que la commune souhaiterait réaliser sur l'assainissement ?
- Faudra-t-il avoir l'autorisation de la CCACV ?
- Qui financera ?

Monsieur le Maire ne peut répondre précisément, il rappelle qu'une étude pour le transfert est en cours. Pour l'instant les conditions du transfert sont assez floues et peu d'informations sont connues. Il rappelle que la communauté de Communes est composée de 21 communes qui gèrent l'assainissement différemment (budget, taxes...), il conviendra d'harmoniser le fonctionnement de l'assainissement, ce qui peut être compliqué.

Monsieur le Maire souligne que le transfert de la compétence au 01/01/2026 avait été annulé par le gouvernement puis remis à l'ordre du jour en fin d'année (conséquence du changement de gouvernement à répétition), d'où le retard pris sur les modalités de transfert. Il précise qu'au vu de l'avancement de l'étude, il se peut que la date du transfert soit repoussée.

II. Accès aux logements de l'école - création d'un accès extérieur : résultat de la consultation des entreprises.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-002 il avait été décidé de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux de création d'un accès extérieur aux logements de l'école.

Monsieur le Maire présente le résultat :

- LOT 1 : DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE
 - Entreprise FOURNIER et Fils (Taussac) : 14 135.00€HT
- LOT 2 : SERRURERIE -PORTE ALUMINIUM
 - Entreprise PELLAT CREATION METALLIQUE (Saint Hippolyte) : option base : 28 308.40€HT, variante : 24 333.86€HT (choix avec variante)
- LOT 3 : MENUISERIES - CLOISONS
 - Entreprise SARL COMBY (Brommat) : 2 969.00€HT
- LOT 4 : PEINTURES ET SOLS
 - Entreprise Rémy HERMAL (Aurillac) : 4 051.00€HT
- LOT 5 : ELECTRICITE
 - Entreprise BESSON ELECTRICITE (Taussac) : 5 650.00€HT

Après réflexion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

III. Vente des pavillons rue de la grange : délibération à prendre pour les actes

A la suite de la mise en vente des pavillons de la rue de la grange à Pleau, Monsieur le maire donne lecture des offres d'achat reçues :

- ↳ Pour la maison située 1 rue de la grange – Pleau 12600 Brommat :
 - Références cadastrales : section B parcelles n°1408 et n°1415
 - Désignation : maison individuelle avec terrain attenant composée de 3 espaces chambres et de 2 salles d'eau
 - Au prix de 40 000€ net vendeur
 - Offre de Monsieur et Madame PINQUIER Serge et Valérie

↳ Pour la maison située 3 rue de la grange – Pleau 12600 Brommat :

- Références cadastrales : section B parcelles n°1411 et n°1416
- Désignation : maison individuelle avec terrain attenant composée de 3 espaces chambres et de 2 salles d'eau
- Au prix de 34 000€ net vendeur
- Offre d'achat de Madame DASSIER Nadine

↳ Pour la maison située 4 rue de la grange – Pleau 12600 Brommat :

- Références cadastrales : en cours de numérotation
- Désignation : maison individuelle avec terrain attenant composée de plusieurs chambres et de plusieurs salles d'eau
- Au prix de 70 000€ net vendeur
- Offre de Monsieur et Madame CHOUGRANI Maxence et Ketsia

↳ Pour la maison située 7 rue de la grange – Pleau 12600 Brommat :

- Références cadastrales : section B parcelle n°1422
- Désignation : maison individuelle avec terrain attenant composée de plusieurs espaces chambres et de plusieurs salles d'eau
- Au prix de 70 000€ net vendeur
- Offre de Monsieur et Madame QUINTARD Claude et la SCI La Roche d'Agoux représentée par Monsieur VIDALENC

↳ Pour la maison située 8 rue de la grange – Pleau 12600 Brommat :

- Références cadastrales : section B parcelles n°1421, n°1430 et n°1435
- Désignation : maison individuelle avec terrain attenant composée de plusieurs espaces chambres et de plusieurs salles d'eau
- Au prix de 90 000€ net vendeur
- Offre de Monsieur TERRISSE Pierre Emmanuel et Madame CAVALIÉ Mélissa

↳ Pour la maison située 15 rue de la grange – Pleau 12600 Brommat :

- Références cadastrales : section B parcelles n°1413 et n°1418
- Désignation : maison individuelle avec terrain attenant composée de plusieurs espaces chambres et de plusieurs salles d'eau
- Au prix de 65 000€ net vendeur
- Offre d'achat de Monsieur GUITARD Arnaud

Oui l'exposé du Maire, le conseil municipal :

- approuve les ventes des maisons situées rue de la grange à Pleau commune de Brommat selon le détail ci-dessus
- précise que les frais de notaire et les honoraires de négociation seront à la charge des acquéreurs.
- précise que tous les réseaux (électricité, eau, assainissement) ont été amenés en pied de maison. Les acquéreurs auront à leur charge de s'y raccorder
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tout documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Madame DUVAL NOLORGUES Christiane souhaite qu'un règlement soit rédigé notamment pour fixer les règles au niveau des clôtures (hauteur...) et des espaces parking (pour éviter un stationnement gênant des véhicules le long de la rue).

IV. Adressage : délibération à prendre pour la création de 2 voies :

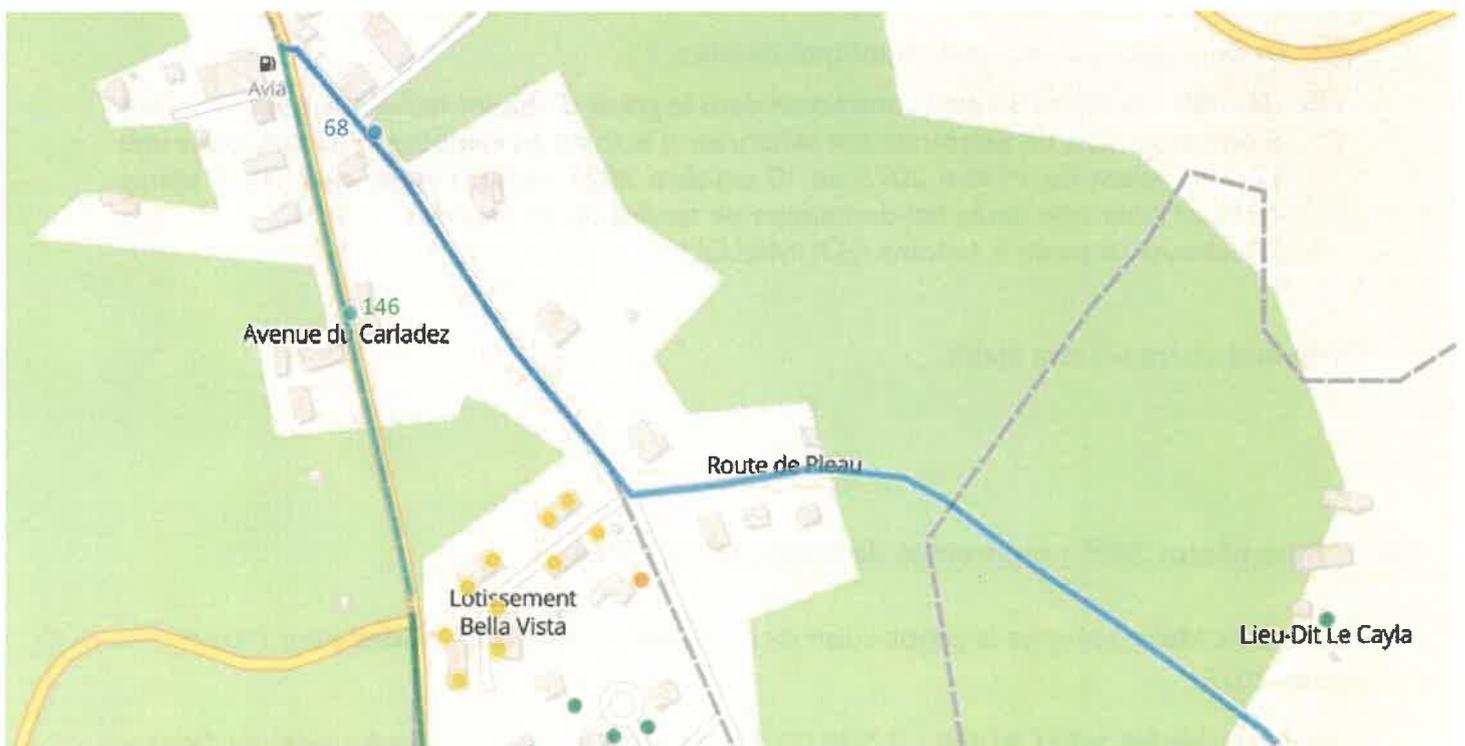
Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la Commune. Ainsi, par délibérations n°2021-059 du 19/10/2021 et n°2021-075 du 02/12/2021, la dénomination et la numérotation des voies avaient été décidées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune de Mur-de-Barrez qui est limitrophe de Brommat a également approuvé son plan d'adressage. Or, certaines voies qui sont communes aux deux collectivités ont été dénommées différemment.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, afin d'harmoniser les plans d'adressage de Brommat et de Mur-de-Barrez, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les voies suivantes :

- Création de l'avenue du Carladez entre le croisement de Pleau (Gédimat) et le croisement de Taussac au lieu de l'avenue du Cardinal Verdier. Le numéro 35 initialement prévu devient le numéro 146.
- Création de la route de Pleau entre le croisement de Pleau (Gédimat) et le croisement du Cayla. Création du numéro 68.

Selon le plan ci-dessous :



V. Astreintes neige 2024 - 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que 3 agents techniques de la Commune prennent des astreintes pendant la période hivernale pour le déneigement.

Durant l'hiver 2024/2025, les astreintes ont été prises du 15/11/2024 (semaine 47) au 28/02/2025 (semaine 9), soit 15 semaines réparties comme suit :

- ✚ HURIER Stéphane : 47 – 50 – 52 – 4 - 7 soit **5 semaines**
- ✚ MEALLET Benoît : 48 – 51 – 2 – 5 - 8 soit **5 semaines**
- ✚ SPAGGIARI Rémy : 49 – 1 – 3 – 6 - 9 soit **5 semaines**

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités d'astreintes sont fixées à 149.48€ par semaine complète.

Les crédits correspondants seront prévus au BP 2025.

Les astreintes sont réglées aux agents conformément aux Décrets, circulaires et arrêtés en vigueur.

VI. Recrutement d'un agent saisonnier au camping municipal

Compte tenu de l'ouverture du camping le 7 mai prochain, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de créer un emploi pour gérer le camping municipal. L'agent recruté sera chargé de l'entretien des locaux du camping municipal (sanitaires, tipis), de l'accueil des usagers, de la gestion des réservations, de l'encaissement des entrées et prestations. Antoine GOUMILLOU qui a assuré cette fonction l'année dernière a renouvelé sa candidature.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- ✚ de créer un emploi d'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au camping municipal pour une période allant du 1^{er} mai 2025 au 10 octobre 2025 inclus, l'agent exercera à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
- ✚ D'octroyer ce poste à Antoine GOUMILLOU

Un contrat de travail sera établi.

VII. Expo photos 2025 : proposition de Michel MERCADIER

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur MERCADIER Michel pour l'expo photos 2025 :

1. Devis de Michel MERCADIER : 2 500.00 € comprenant : mise en conformité des fichiers pour la réalisation des bâches, participation à l'élaboration du projet, suivi de fabrication, maquette pour impression de supports de communication, livraison de l'exposition, aide à l'accrochage

2. Devis OSMOSE : fabrication des 26 bâches et 15 panneaux dibond : 5 567.05€ HT

Cette année, des photos du patrimoine et des photos de la nature (paysages, animaux) colorées seront exposées. Les photos du patrimoine de la commune seront placées dans le bourg, celles du patrimoine des autres communes du Carladez au buron de Pleau. Les bâches seront plus rigides. L'exposition aura lieu du 15/06 au 15/09.

Le vernissage sera organisé le 20 juin en fin d'après-midi

VIII. DEVIS

↳ **Bardage du balcon de la maison de la Sapinière : PEZET Eric : 1 287.52 € HT**

⇒ *Le devis est approuvé*

↳ **Glissement de terrain STEP de Cussagols : SOULENQ TP : 15 493.01€ HT**

⇒ *Le devis est approuvé*

↳ **Eclairage extérieur de l'église d'Albinhac : BESSON Electricité : 8 270.00€ HT**

Le conseil municipal est favorable à la réalisation de ces travaux mais compte tenu que le SIEDA dispose de la compétence éclairage public, il est nécessaire d'obtenir leur approbation sur ce devis avant validation. Le SIEDA n'a pas encore fait part de son accord sur le devis, Monsieur SOULENQ Joseph se charge de le relancer. Il précise également que le SIEDA participera financière à ces travaux.

↳ **Brise vue clôture de la piscine municipale : PELLAT Création métallique :**

1. Brise vue acier thermolaqué avec logo sur toutes les tôles : 5 416.00 € HT

2. Brise vue acier thermolaqué avec logo sur 1 tôle sur 2 : 5 166.00 € HT

3. Brise vue inox thermolaqué avec logo sur toutes les tôles : 7 829.00 € HT

4. Brise vue inox thermolaqué avec logo sur 1 tôle sur 2 : 7 579.00 € HT

⇒ *La proposition n° 2 est retenue*

↳ **Barbecue en lave de Bouzentés pour le camping : SARL HEBRARD : 1 240.00€ HT**

⇒ *Le devis est approuvé*

↳ **Maison du Couderc - Aménagement d'une pièce à la place du préau : COMBY Serge : 6 295.00€ HT** comprenant pose d'une baie vitrée, placo et isolation

Le conseil municipal est favorable à la création d'une pièce supplémentaire à la place du préau. Il conviendra de demander d'autres devis pour un aménagement complet : isolation du plafond et des murs, dalle, revêtement de sol, menuiseries extérieures...

Compte tenu que le sujet des logements à louer est abordé, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de location qu'il a reçue pour le logement 3 de la grange Bruel, anciennement occupé par Myriam DJAALANE. Il s'agit d'un couple domicilié à Brommat qui souhaite aménager dans un logement plus fonctionnel et adapté aux problèmes de mobilité

de l'épouse. Ce couple demande que des aménagements soient réalisés dans le logement et notamment la pose d'une douche dans la salle de bain du bas au lieu de la baignoire. Certains élus ont été interpellés par le demandeur qui souhaite également un garage alors que le logement n'en dispose pas.

Monsieur le Maire précise que la chaudière du logement vient d'être remplacée et que des travaux sont prévus avant de le relouer (isolation, remplacement de la porte d'entrée). Ces travaux ont déjà un coût important.

Compte tenu que ce logement dispose déjà d'une salle de bain à l'étage et d'une salle d'eau en bas, les élus sont défavorables à l'aménagement de la salle d'eau au rez-de-chaussée.

Après discussion, unanimement, les élus ne souhaitent pas donner une suite favorable à cette demande de location car le logement ne répond pas aux critères recherchés par le couple notamment à cause de la configuration du logement qui n'est pas adaptée à une personne ayant des problèmes de mobilité (escalier pour accéder au logement, escalier pour accéder à l'étage, escalier pour accéder au jardin) et au manque d'éléments exigés par les demandeurs (garage, douche au rez-de-chaussée).

Une réponse écrite sera adressée à ce couple expliquant les raisons du refus.

IX. Amortissements 2025.

Le conseil municipal approuve le montant des amortissements 2025 qui seront inscrits aux budgets ci-dessous :

❖ Budget principal :

↳ Amortissement des travaux : **91 609.81€**

❖ Budget Assainissement :

↳ Amortissement des travaux : **29 050.36€**

↳ Amortissement des subventions reçues : **20 896.09€**

X. Courriers divers.

Monsieur le Maire donne lecture de courriers :

📁 De remerciements d'association suite à l'octroi des subventions

📁 De Magali pour les différentes attentions qu'elle a reçues de la municipalité lors du décès de son papa.

XI. Questions diverses

■ Informations diverses :

- ↳ La prochaine réunion du conseil municipal sera celle du vote du budget, elle aura lieu autour du 10 avril
- ↳ Une réunion de la commission des finances sera organisée la semaine avant le vote du budget probablement le 3 avril.
- ↳ La maison des services de Mur-de-Barrez devrait ouvrir mi-avril

■ Monsieur le Maire :

- ↳ Les travaux de la maison de la sapinière sont en cours, il propose de fixer le loyer à 450€/mois → proposition validée par le conseil municipal
- ↳ Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition de Lucie PRUNET, absente pour une raison professionnelle : elle propose d'aménager une partie de l'ancienne caserne des pompiers en salle de réunion pour la grande famille au lieu d'aménager l'ancienne forge → Le conseil est d'accord d'étudier cette possibilité, il faut voir si de tels travaux sont possibles (évacuation des eaux usées, amenée des réseaux, cloisonnement...) et voir avec les agents qui utilisent ce garage si ca ne sera pas gênant pour eux. Les élus soulignent que même si l'ancienne forge n'est pas réaménagée pour la grande famille, il faudra toutefois veiller à ne pas laisser ce bâtiment à l'abandon (état de la toiture ?)
- ↳ Un repas chez Thibault DASSIER est organisé le 18 avril prochain, un tour de table est fait pour savoir qui sera présent
- ↳ Monsieur le Maire a rencontré le SIEDA pour discuter du remplacement de toutes les lampes de l'éclairage public en lampes LED, cela coutera environ 320 000€ HT avec une aide du SIEDA d'environ 120 000€. L'opération pourrait être scindée sur 2 ans. La première tranche pourrait être réalisée en 2025. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, seule la montée de Pleau est équipée en ampoules LED. L'avantage de ce dispositif est de pouvoir diminuer l'intensité la nuit, ce qui permet une aussi forte baisse de la consommation que l'extinction complète de l'éclairage public.

■ Laurence SALIS:

- ↳ L'appel d'offres pour la réfection de la route du Bousquet sera publié le 31 mars prochain.
- ↳ Glissement de terrain de Pleau : François BOUNIOL lui a signalé la présence d'eau dans son terrain. Elle va contacter l'entreprise pour qu'elle vienne finir les travaux.
- ↳ Elle signale des problèmes de sonorisation à l'église de Brommat.
- ↳ Elle donne un compte rendu de la réunion de l'entente Carladez pour la création de la salle de cinéma à laquelle elle a assisté : elle alerte sur le fait que certains élus du Carladez souhaitent rajouter des compétences à l'entente (sentiers de l'imaginaire...). Madame DUVAL NOLORGUES Christiane rappelle que les décisions prises par l'entente doivent ensuite être approuvées unanimement par chaque conseil municipal.
- ↳ Durant cette réunion de l'entente Carladez, le sujet de l'octroi d'une subvention à l'association des parents d'élèves du Collège a été abordé : l'association sollicite les communes du Carladez à hauteur de 150€/enfant pour l'organisation de voyage scolaire. Compte tenu du nombre d'élèves concerné, le coût pour chaque commune serait trop élevé. Les élus du Carladez se sont donc mis d'accord pour donner une subvention de 80€/enfant.

Monsieur le Maire précise que cette décision sera délibérée au mois de mai lors du vote des subventions aux associations.

▪ Nadine VEYRES :

↳ Elle demande si des travaux voirie sont prévus à Jongues : réponse de Madame SALIS Laurence, le bon de commande des travaux voirie est en cours, la liste des travaux qu'il serait nécessaire de faire a été dressée (les travaux demandés par Nadine VEYRES pour Jongues en font partie), Monsieur FRAYSSINET va les chiffrer. En fonction du coût estimé et des crédits alloués à la voirie lors du vote du budget, le bon de commande à l'entreprise COLAS sera déterminé (il est possible que tous les travaux listés ne puissent pas être faits cette année)

↳ Elle demande que la décharge qu'il y a le long du chemin du château d'eau soit nettoyée. Réponse : compte tenu qu'il y a des déchets de toutes sortes, cela risque d'être compliqué, les élus iront voir.

↳ Elle remercie la collectivité pour la participation de la commune à l'accès à son bâtiment (fourniture de gravats).

↳ Elle demande quand sera fait le démoussage de la toiture de l'église de Brommat : réponse de Joseph SOULENQ : il a été fait en début de semaine.

- Christine LABAT BRIEU fait part d'une remarque des habitants de La Barthe : la mairie leur a demandé par courrier de procéder à l'élagage de leurs arbres le long de la route Départementale et quelques jours après avoir fait intervenir l'entreprise pour réaliser les travaux, l'entreprise SOULENQ mandatée par le conseil départemental a effectué les mêmes travaux.

▪ Christiane DUVAL NOLORGUES :

↳ Elle a demandé aux agents d'aménager 2 places de parking pour les locataires du pavillon sous la grange de Pleau (ancienne maison du gardien du village de vacances) pour éviter qu'ils se garent devant la porte de la cuisine de la grange de Pleau.

↳ Lors d'une réunion à la salle des fêtes, une remarque lui a été faite concernant la difficulté de trouver l'entrée de la salle des fêtes la nuit lorsqu'on ne connaît pas les lieux. Elle suggère qu'un bandeau lumineux soit posé pour améliorer la visibilité de l'entrée.

↳ Elle suggère le remplacement des chaises de la salle des fêtes par des chaises plus confortables

↳ En réponse à la question qui lui est posée concernant l'avancée du projet Perce neige : elle n'a pas eu de nouvelle.

Séance close à 23h15

Le Maire,
Didier CAYLA



Le secrétaire,
Hervé DELPIROU

